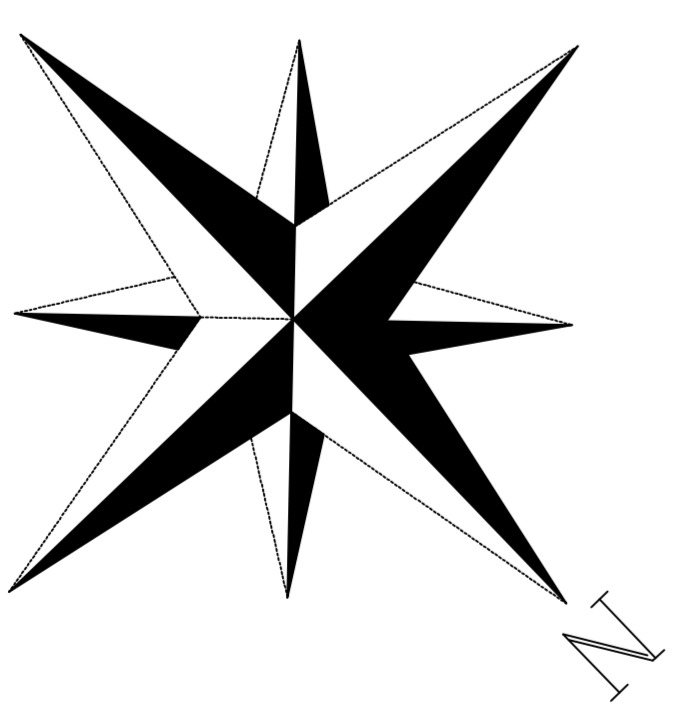


Zone de Montabon



LE DROIT DE PRÉÉMPTION URBAINE S'APPLIQUE SUR L'ENSEMBLE DES ZONES U ET AU

ZONES URBAINES		ZONES AGRICOLES	
UA	Secteurs urbains traditionnels du Bourg, de la Mure et du Corne (surface = 69 ha 45a)	A	Zone agricole (surface = 160 ha 59a)
UAa	Secteur urbain traditionnel de Chonas (surface = 0 ha 59a)	AI	Zone agricole constructible interdite (surface = 259 ha 63a)
UAB	Secteur urbain de Trarshir COS à 0.30 (surface = 6 ha 01a)	ZONES NATURELLES	
UAC1	Secteur urbain du Château du 1 et 2 (surface = 277.04 ha)	N	Zone naturelle et Secteur du Château du Corne (surface = 7 ha 20a)
UB	Zone d'extension de l'ancien centre (surface = 62 ha 15a)	Nch	Secteur de Lachat (surface = 4 ha 65a)
UBc	Secteur urbain du Château du Corne (surface = 9 ha 23a)	Nia	Secteur de l'Orme (surface = 38 ha 89a)
UBm	Secteur urbain du Mas 3 (surface = 1 ha 80a)	Nm	Secteur de Montabon (surface = 1 ha 80a)
UI	Zone d'activités économiques de bureau (surface = 6 ha 75a)	Np	Secteur de la Gené (surface = 1 ha 24a)
ZONES A URBANISER		Nq	Secteur du Mas de l'église (surface = 2 ha 55a)
AU	Emplacements réservés aux bords du château de Corne (surface = 16 ha 15a)		
	Espaces boisés classés (surface = 12 ha 45a)		
	Zone de risque PPN (surface = 70 ha 61a)		
	Zone de projection comme le bruit		
	Emprise de la voirie		
	Emprise non cadastrale		

Commune de LA TERRASSE

Plan Local d'Urbanisme ZONE URBAINE MODIFICATION n°1

Vous pour être amené à la délibération de modification n°1 du P.L.U en date du :
Le Maire,
Approuvé le 22 septembre 2005
Modifications
Approuvé le 21 décembre 2004
Article 6 : 20 décembre 2003

Echelle graphique : 0 100m 200m
Echelle numérique : Ech. 1/ 2500